

**Assemblée générale**

Distr. générale  
19 janvier 2004  
Français  
Original: espagnol

**Cinquante-huitième session**

Points 117 et 156 de l'ordre du jour

**Questions relatives aux droits de l'homme****Mesures visant à éliminer le terrorisme international****Lettre datée du 16 janvier 2004, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration publiée par le Ministère des relations extérieures concernant le refus opposé aux demandes de visa de Mmes Olga Salanueva Arango et Adriana Pérez Oconor, épouses respectives de MM. René González Schwerert et de Gerardo Hernández Nordelo.

Le refus répété du Gouvernement des États-Unis d'Amérique d'accéder à ces demandes constitue une violation systématique et flagrante des droits humains de MM. Schwerert et Nordelo et de leur famille.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre des points 117 et 156 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) Orlando **Requeijo Gual**



**Annexe à la lettre datée du 16 janvier 2004, adressée  
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente de Cuba  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère des relations extérieures**

Le 23 décembre 2003, la Section des intérêts des États-Unis à La Havane a adressé au Ministère des relations extérieures une note diplomatique par laquelle elle a renvoyé les passeports et les demandes de visa de Mmes Olga Salanueva Arango et Adriana Pérez Oconor, épouses respectives de MM. René González Schwerert et de Gerardo Hernández Nordelo, en précisant qu'elle n'accepterait plus les demandes présentées par Mmes Arango et Oconor par l'intermédiaire du Ministère et que, dorénavant, ces personnes devraient faire les démarches en leur propre nom.

La demande de visa en question avait été présentée le 7 décembre 2003, après que la Section des intérêts des États-Unis à La Havane, à la mi-novembre, eut opposé un nouveau refus à celles présentées préalablement par les deux épouses.

Quelle excuse le Gouvernement des États-Unis a-t-il invoquée pour créer de nouveaux obstacles et refuser les visas dont Olga et Adriana avaient fait la demande par la voie normale du Ministère des relations extérieures?

Faisant preuve d'un cynisme stupéfiant, les fonctionnaires américains ont fait valoir que les déclarations faites par Olga et Adriana pour protester contre le refus systématiquement opposé à leurs demandes de visa et pour la défense de leurs époux respectifs laissaient croire que les motifs de leur voyage aux États-Unis n'étaient plus d'ordre humanitaire et qu'ils s'inspiraient d'une volonté de mener une campagne politique active contre le Gouvernement des États-Unis.

C'est le comble de l'absurde.

De tels agissements témoignent du manque d'humanité des autorités américaines, qui, à trois reprises au cours des deux dernières années, ont rejeté les demandes de visa d'Olga et d'Adriana, déniaient à celles-ci le droit élémentaire de rester en contact avec leur époux injustement et illégalement incarcérés dans des prisons américaines.

En prenant cette nouvelle décision, le Gouvernement des États-Unis continue de violer les droits fondamentaux de René et Gerardo et de leur famille. Ces mesures d'une cruauté inqualifiable sont des tentatives dérisoires visant à punir nos cinq compatriotes et leur famille du courage dont ils ont fait preuve tout au long du procès truqué.

Il est parfaitement légitime qu'Olga et Adriana réclament justice pour leurs époux respectifs et souhaitent leur rendre visite. Tout refus opposé à leurs demandes constitue une violation du droit international, ainsi que de la législation américaine.

La décision prise par les autorités américaines est contraire aux obligations internationales qu'elles ont contractées en vertu, notamment, de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants, de l'Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou

d'emprisonnement et de l'Ensemble de règles minima de l'ONU pour le traitement des détenus.

Pour tenter de justifier ses refus, le Gouvernement des États-Unis invoque un prétexte grotesque, à savoir qu'Olga et Adriana constitueraient une menace pour la sûreté nationale des États-Unis.

Le Ministère des relations extérieures n'a cessé de demander aux autorités américaines de revenir sur ces décisions arbitraires et d'honorer leurs obligations internationales en autorisant Olga et Adriana à exercer leur droit inaliénable de rendre visite à leur époux et celui de la petite Ivette de voir son père.

Les proches de nos cinq héros qui ont pu leur rendre visite ont dû attendre des mois avant d'obtenir leurs visas; de ce fait, nos compagnons sont restés pendant de longues périodes sans recevoir de visite de leur famille.

À l'heure actuelle, plusieurs parents de nos compagnons attendent encore leurs visas alors que les demandes ont été faites auprès de la Section des intérêts des États-Unis en août et septembre 2003. Le délai de huit semaines exigé par les autorités américaines pour l'examen des demandes de visa d'entrée aux États-Unis est donc très largement dépassé.

Par ailleurs, au mépris des obligations imposées par la Convention de Vienne sur les relations consulaires, le Département d'État ne cesse de créer des obstacles pour empêcher les fonctionnaires cubains de s'acquitter de leur devoir et d'exercer leur droit d'apporter une aide consulaire à ces citoyens cubains et, en particulier, a refusé à deux reprises en 2003 l'autorisation de voyage à des fonctionnaires cubains qui devaient effectuer des visites consulaires à Gerardo Hernández et Fernando González. Tout porte à croire que, cette année, le Département d'État fera encore monter la pression et multipliera les obstacles.

De surcroît, le Département d'État a commencé à remettre en cause, à assortir de conditions et à vouloir supprimer la possibilité qu'auraient les fonctionnaires de la Section des intérêts de Cuba à Washington d'accompagner les familles des cinq héros pendant leur séjour aux États-Unis.

Ces familles doivent parcourir de longues distances pour se rendre dans les villes où sont incarcérés ceux qui leur sont chers et séjourner dans un environnement qui leur est étranger. Pour des raisons humanitaires élémentaires, ils devraient bénéficier de tout l'appui nécessaire. Et c'est précisément cet appui que les autorités américaines remettent en question et veulent restreindre.

Il suffit de citer quelques exemples :

- Le 17 juin 2003, le Département d'État a informé la Section des intérêts cubains à Washington qu'il n'accorderait pas au fonctionnaire cubain désigné d'autorisation de voyage valable pour toute la durée du séjour dans l'État du Colorado de la mère et du fils d'Antonio Guerrero, et que le fonctionnaire devrait retourner à Washington les jours où il n'y aurait pas de visite à la prison.
- Le 27 juillet et le 6 août, le Département d'État a fait la même communication concernant les fonctionnaires qui devaient accompagner, respectivement, la famille de Ramón Labañino à Beaumont (Texas) et celle de Fernando González dans le Wisconsin.

- Le 8 août, Le Département d'État a refusé à un fonctionnaire de la Section des intérêts cubains l'autorisation d'accompagner la fille de René Gonzalez qui se rendait par la route de Miami (Floride) à Edgefield (Caroline du Sud).
- Le 17 décembre, le Département d'État a refusé à un diplomate cubain l'autorisation de se rendre à Lompoc (Californie) pour accompagner des membres de la famille de Gerardo Hernández.

Il ne fait aucun doute que les autorités américaines cherchent, au mépris du droit international, à multiplier les mesures visant à restreindre, voire à empêcher l'accès de nos cinq héros à l'aide consulaire et à l'appui de leur famille, sous prétexte de punir l'héroïsme et le patriotisme dont ils donnent un brillant exemple mais dans le but évident de satisfaire aux exigences capricieuses de la mafia cubaine de Miami.

Cuba demande au Gouvernement des États-Unis de mettre fin aux agressions et aux manifestations d'hostilité à l'endroit de nos cinq héros et de leur famille, ainsi qu'aux manipulations touchant les droits légitimes de nos compagnons, et d'honorer intégralement ses responsabilités internationales, légales et morales.

La Havane, le 13 janvier 2004

---